

Interpellation au Conseil communal de Prilly : « Quel sort pour les vêtements et autres textiles récupérés sur le territoire prilléran ? »

Prilly, le 12 décembre 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et Conseillères communales, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Un reportage de l'émission Mise au Point, diffusé dimanche 13 novembre sur RTS-Un, révélait que les vêtements usagés récupérés dans des bennes spéciales, parcourent de très grandes distances, bien souvent au-delà des frontières européennes, pour se retrouver vendus sur des marchés, triés et revendus par des « grossistes de la fripe », ou alors dans des décharges. De nombreux habits se retrouvent ainsi à faire le tour du monde.

De plus certains habits, volontairement endommagés et rendus impropres à être portés, n'ont pas été recyclés mais tout de même envoyés dans des centres de tri à l'étranger. Cette information porte un coup à la promesse parfois faite d'un recyclage de ces habits déposés dans les bennes de récupération, également présentes sur le territoire prilléran.

Ce reportage et ses conclusions amènent à se poser la question du destin des habits récupérés à Prilly dans les bennes, par exemple de la coopérative Textura, d'une part, ainsi que de ceux amenés à la déchetterie de Malley, qui propose également un service de récupération d'habits, d'autre part.

En vertu de ce qui précède, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Qu'advient-il des vêtements de tout type récupérés dans les bennes à disposition sur le territoire communal, y compris celles de la coopérative Textura comme il s'en trouve à Pré-Bournoud, et quelle traçabilité la Municipalité a-t-elle sur ceux-ci ?
2. Qu'advient-il des vêtements de tout type récupérés à la déchetterie intercommunale de Malley, et quelle traçabilité la Municipalité a-t-elle sur ceux-ci ?
3. En fonction des réponses aux deux premières questions, quelles mesures la Municipalité compte-t-elle prendre pour assurer, d'une part une meilleure traçabilité sur les vêtements récupérés sur le territoire communal, d'autre part un recyclage des vêtements récupérés plus en mesure d'être portés ?
4. Quelles mesures, par exemple en termes de communication, la Municipalité peut-elle mettre en place pour améliorer le tri des vêtements à Prilly, notamment la séparation entre les vêtements encore utilisables et les vêtements à recycler ?

Je remercie la Municipalité de ses réponses.

Léo Gaillard



Antoine Vireliz

Elvira Luchez

A. 20

San